

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2780**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif deuxième degré option Squash

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional de la jeunesse et des sports, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur sportif deuxième degré de squash exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant le support technique squash dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière, au plan financier et politique, du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il perfectionne et prépare à la compétition les joueurs confirmés de toutes catégories (seniors, juniors, jeunes) participant aux championnats nationaux.

Il accompagne et manage les équipes lors des compétitions et les joueurs dans les tournois individuels.

Il dirige et anime des équipes de cadres professionnels et bénévoles : équipe technique, éducateurs et animateurs.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Il sélectionne les joueurs et constitue les équipes du club.

Il dirige les programmes d'entraînement, de perfectionnement et de compétition des groupes de joueurs.

Il met en œuvre les programmes d'entraînement (préparation physique et entraînement spécifique) des joueurs confirmés du club (classés 3e série et au-dessus, jeunes espoirs régionaux).

Il assure, en liaison avec le DTN, la détection et l'entraînement des jeunes joueurs, espoirs régionaux, en vue de les amener vers le haut niveau (pôles espoirs, pôle France).

Il dirige l'entraînement des jeunes dans les centres de perfectionnement mis en place par la ligue.

Il organise et encadre les stages de perfectionnement des jeunes, régionaux et inter-régionaux.

Il participe à l'entraînement des jeunes joueurs du pôle espoirs.

Il forme les cadres professionnels et bénévoles du squash, les éducateurs fédéraux BF1 et BF2 et organise les examens.

Il encadre les stages de préparation aux épreuves du BEES1 option squash et les formations destinées aux professeurs d'EPS impliqués dans l'animation de séances de squash en milieu scolaire.

Il forme les arbitres et juges arbitres.

Il participe à la formation professionnelle continue des éducateurs, dans le cadre de l'Institut de Formation du Squash.

Il participe aux jurys du Brevet d'Etat de squash.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il dirige la mise en œuvre du projet sportif du club.

Il dirige et encadre l'équipe technique de la structure.

A l'échelon régional, il dirige et coordonne les interventions des membres de l'équipe technique mise en place par la ligue de squash.

Il propose et organise les compétitions.

Il organise les rencontres de championnats et les tournois de niveau national et international.

Il participe au développement de la vie fédérale et à la promotion du squash : conception et mise en œuvre des actions de développement arrêtées par la ligue régionale ou le comité départemental de squash. A l'échelon régional, il dirige et coordonne les interventions des membres de l'équipe technique mise en place par la ligue de squash.

Il promeut la pratique du squash pour le public enfant (mini squash) en milieu scolaire, dans le secteur corporatif.

Capacités et compétences attestées :

1

Analyser les potentialités des joueurs.

Gérer la dynamique d'un collectif.

Prendre en compte le suivi social, scolaire et professionnel des jeunes joueurs inscrits dans la filière d'accès au sport de haut niveau (pôles espoirs, pôle France).

Préparer psychologiquement les joueurs : gestion du stress, gestion des conflits...
Prendre en compte les contraintes de l'environnement des joueurs et de l'équipe en compétition.

2

Organiser et instrumentaliser la détection des joueurs : repérage des potentialités, tests et stages de détection.
Concevoir des programmes d'entraînement, de perfectionnement et de compétition adaptés au groupe de joueurs pour optimiser leur performance .
Mettre en oeuvre un programme d'entraînement.
Concevoir la planification de l'entraînement des joueurs sur un trimestre, sur une saison sportive.
Gérer la programmation des entraînements en fonction des contraintes sportives et des caractéristiques des pratiquants.
Maîtriser les principes techniques et tactiques du squash et s'informer de leur évolution.
Conduire et évaluer les séances et cycles d'entraînement et de perfectionnement.
Proposer des situations pédagogiques évolutives adaptées aux besoins repérés et à la progression des joueurs.
Démontrer les fondamentaux techniques du squash.
Maîtriser les techniques et processus d'ingénierie de formation.
Elaborer un projet de formation adapté aux cadres concernés (brevets fédéraux, candidats au BEES ,arbitres , profs d'EPS...)
Concevoir les contenus et les documents pédagogiques.
Constituer et coordonner une équipe pédagogique.
Conduire les séquences de formation.
Mettre en oeuvre des dispositifs d'évaluation des actions de formation.
Organiser et participer au suivi pédagogique des stagiaires.

3

Concevoir et coordonner la mise en œuvre du projet sportif de la structure.
Conseiller et informer les responsables de la structure concernée (dirigeants du club, élus de la ligue régionale ou du comité départemental de squash).
Organiser, coordonner et gérer la direction technique de la structure.
Concevoir et organiser une animation de club ou une compétition (tournoi national,international) dans leur globalité.
Prendre en compte, dans son intervention, les règlements de la FF de Squash et les règlements internationaux PSA et WISPA.
Mettre en œuvre les objectifs de développement et le cahier des charges de la FF de Squash.
Concevoir un projet de développement du squash à l'échelon départemental, régional ou inter-régional.
Conduire un projet de développement du squash à l'échelon départemental, régional ou inter-régional dans toutes ses dimensions : administrative, sportive et économique.
Définir et mobiliser l'ensemble des moyens (humains logistiques ,financiers) nécessaires à la réussite du projet.
Définir un plan de communication.
Animer une équipe-projet.
Suivre le déroulement du projet.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de squash Conseiller territorial des APS (sur concours).
Professeur de sport (sur concours).

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Titulaire du BEES premier degré dans l'option depuis au moins 2 ans.

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES deuxième degré :

- trois épreuves écrites composées d'une épreuve de culture générale sur le sport ; d'une épreuve relative à l'optimisation de la performance ; d'une composition portant sur la formation des cadres ou la promotion des activités physiques et sportives.
- trois épreuves orales composées d'une interrogation portant sur le sport dans son environnement socio-économique et juridique ; d'une question portant sur les sciences biologiques et humaines appliquées au sport ; d'une épreuve de langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien).
- une épreuve au choix du candidat parmi : une épreuve orale de gestion ; une épreuve pratique portant sur le traitement informatique de données.

Partie spécifique à l'option squash :

Pré-requis :

Etre titulaire de la carte de juge arbitrage, deuxième degré (copie) ;

Etre ou avoir été classé première ou deuxième série pour le candidat (attestation).

Etre ou avoir été classé première ou deuxième série A ou B pour la candidate (attestation).

L'examen :

- Epreuve générale composée d'une épreuve écrite pouvant comporter plusieurs questions et portant sur l'ensemble des dimensions de la pratique de haut niveau en squash : l'historique, les techniques, l'entraînement, l'optimisation de la performance ; d'un oral portant sur l'organisation, les règlements sportifs et administratifs des fédérations française, européenne et mondiale de squash.

- Epreuve pédagogique composée d'une épreuve de présentation et de conduite de deux séances : une séance de formation s'adressant à des éducateurs où le candidat est mis en situation pédagogique et traite un thème tiré au sort ; une séance d'entraînement s'adressant à des joueurs de niveau deuxième série minimum ; d'un entretien portant sur la préparation et la présentation d'un rapport sur l'organisation et la conception d'un stage ou d'un cycle de stages de formation de cadres régionaux. Ce rapport est le compte rendu d'un stage de formation que le candidat a réellement dirigé ou auquel il a été associé dans les trois ans précédant l'examen.

- Epreuve technique composée d'une épreuve comportant la réalisation de deux prestations physiques relatives au squash : une épreuve de jeu où le candidat devra faire preuve de ses connaissances techniques et tactiques lors d'une partie disputée en deux jeux minimum ; une épreuve de démonstration où le candidat devra faire preuve de l'étendue de ses connaissances techniques en démontrant des difficultés du squash choisies par le jury.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ; - le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ; - un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ; - un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ; - une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Partie spécifique : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ; - un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option squash, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ; - le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option squash, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ; - un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ; - une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option squash.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU
INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :
Diplôme d'Etat supérieur, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité performance sportive, mention squash Arrêté du 1er juillet 2008 - JO du 22 juillet 2008

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 19 septembre 1996 (option)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**